

Vous allez demander la subvention salariale d'urgence du Canada?

La Subvention salariale d'urgence du Canada a été mise en œuvre pour prévenir d'autres pertes d'emploi, encourager les employeurs à réembaucher les employés qu'ils avaient mis à pied en raison de la COVID-19 et aider les entreprises canadiennes et d'autres employeurs à se positionner pour mieux reprendre leurs activités normales après la crise. La Subvention devrait apporter une aide de 73 milliards de dollars aux entreprises canadiennes.

La deuxième période pour demander la Subvention salariale d'urgence du Canada **débutera le 13 mai** et couvrira du 12 avril au 9 mai. Pour présenter une demande, veuillez <u>visiter le portail</u> de demande.

Incidence de la Subvention salariale d'urgence du Canada

La Subvention salariale d'urgence du Canada aide les entreprises à maintenir en poste leurs employés dans l'ensemble du pays, y compris Wheels for the Wise, un service de transport pour des raisons médicales non urgentes :

« Comme des milliers d'entreprises dans l'ensemble du pays, Wheels for the Wise a connu une perte de revenus importante en raison des limites imposées à notre système de santé.

La Subvention salariale d'urgence du Canada nous a permis de maintenir en poste notre personnel clé, tout en respectant les protocoles de sécurité, et de continuer de répondre aux besoins en matière de transport de certains de nos clients les plus vulnérables, notamment les aînés et les anciens combattants du Canada.

Grâce au financement fourni par le gouvernement du Canada, lorsque cette pandémie se résorbera, nous serons en mesure de réembaucher notre équipe en entier dans chaque province et de revenir en douceur à notre état opérationnel complet en respectant tous les critères établis par l'Agence de la santé publique du Canada. » [traduction]

- Jana Mitchell, fondatrice et directrice générale, Wheels for the Wise

Comment faire une demande de Subvention salariale d'urgence du Canada

Les employeurs peuvent maintenant faire leur demande de Subvention salariale d'urgence du Canada dans <u>Mon dossier d'entreprise</u> ou au moyen du <u>formulaire de demande en ligne</u> de l'Agence, et leurs représentants peuvent faire la demande au moyen de <u>Représenter un client</u>. On encourage les employeurs à utiliser le <u>calculateur de la Subvention salariale d'urgence du Canada</u> de l'Agence pour estimer leur subvention avant de présenter leur demande.

Pour faire en sorte que les paiements de la Prestation canadienne d'urgence puissent être versés à des millions de Canadiens en quelques jours, l'Agence a établi des partenariats avec des institutions financières afin d'inscrire 1,4 million de Canadiens au dépôt direct par l'intermédiaire de ces institutions.

Nous avons de nouveau établi des partenariats avec des institutions financières afin de reproduire ce modèle pour les employeurs canadiens qui peuvent maintenant inscrire leurs comptes de retenues sur la paie au <u>dépôt direct</u> par l'intermédiaire des portails Web des banques suivantes :

- <u>Services bancaires en ligne de la BMO</u> ou <u>Services bancaires en ligne pour entreprises de la BMO</u>
- CIBC en direct ou Gestion de trésorerie CIBC en direct
- Coast Capital Savings Federal Credit Union (bientôt disponible)
- Desigradins
- HSBC
- Banque Laurentienne (bientôt disponible)
- Libro Credit Union (bientôt disponible)
- Peace Hills Trust
- RBC
- Servus Credit Union
- Banque Scotia
- TD Canada Trust
- UNI Coopération financière

Veuillez consulter la page <u>canada.ca/arc-depot-direct</u> pour obtenir de plus amples renseignements.

Nous vous sommes reconnaissants de nous aider à transmettre ces renseignements à vos intervenants. Pour en savoir plus au sujet de cette initiative et du processus de demande, allez à <u>canada.ca/le-coronavirus</u>. Nous vous remercions de nous aider à soutenir les entreprises canadiennes pendant cette période sans précédent.

L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., députée

Ministre du Revenu national

Francesco Sorbara, député

Secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national

Autres renseignements à communiquer

Ressources concernant la subvention salariale d'urgence du Canada et les mesures fiscales liées à la COVID-19

- Page Web: Subvention salariale d'urgence du Canada
- Maladie à coronavirus (COVID-19)
- Changements apportés en matière d'impôt et de prestations : l'Agence et la COVID-19
- Services numériques de l'Agence du revenu du Canada : Mon dossier d'entreprise

Médias sociaux

Suivez-nous sur Facebook, Twitter et Linkedln. Vous pouvez partager nos publications, lire notre contenu lié à la Subvention salariale d'urgence du Canada et discuter avec nous en utilisant les mots-clics #SSUC, #COVID19 et #ImpôtCdn.

Demandes de renseignements

Consultez notre foire aux questions au sujet de la Subvention salariale d'urgence du Canada avant de téléphoner. Pour toute question générale au sujet de la Subvention salariale d'urgence du Canada, notamment en ce qui concerne l'admissibilité et la façon de faire une demande, appelez la ligne d'information générale de l'Agence au 1-833-966-2099.



